

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1466

13 juin 2008

SOMMAIRE

Accipiter EM	70333	Het Zonnestelsel	70358
Ambrosia Holding Co S.A.	70346	HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.	70333
APIA Real Estate S.à.r.l.	70354	JP Residential VI S.à r.l.	70327
Aqua-Sleep S.A.	70344	KEV Germany 3 S.A.	70328
Arcelor Dommeldange S.à r.l.	70331	Lamain S.A.	70324
Arcelor FCS Commercial Luxembourg ..	70368	Mark IV Global Platform Holdings S.à r.l.	70328
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l.	70331	Mark IV Luxembourg Power Train Hol- dings S.à r.l.	70332
Auction Luxco 2 S.à r.l.	70348	ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l.	70328
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.	70357	MRFI S.A.	70322
Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l.	70331	Multis S.A.	70329
Beck I S.à r.l.	70324	NEW INVEST.com S.A.	70330
BVP I S.à r.l.	70354	Oase Unico Consulting & Cie	70353
CEREP III Investment C S.à r.l.	70347	Orchid Real Estate S.A.	70323
Claytone International S.A.	70351	QLI Administration S.à.r.l.	70349
Compagnie Luxembourgeoise d'Entrepri- ses	70348	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	70323
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	70346	Re-Art Investment Holdings S.à r.l.	70329
Crescent S.à r.l.	70357	RELOG Holding S.à r.l.	70347
D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore S.à r.l.	70323	RELOG Holding S.à r.l.	70351
De Angelis Group S.à.r.l.	70331	Schwan's European Holdings, S.à r.l.	70327
Duemme International Luxembourg S.A.	70358	Schwan's Global Holdings, S.à r.l.	70323
EDS International S.à r.l.	70341	Star Properties S.à r.l.	70351
Emulex Luxembourg S.à r.l.	70324	Teca Holding S.A.	70322
Euresa Holding S.A.	70356	Tech-Gate S.A.	70349
Flabeg International S.à.r.l.	70341	Treg Holding S.A.	70330
Frog Participations S.A.	70333	Ultrocchi Holding S.A.	70322
GPB Asset Management S.A.	70346	Uuttaa S.à r.l.	70339
Grosvenor International S.A.	70352	WP Services Sàrl	70354

Teca Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 33.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008067612/206/13.

(080075466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Ultrocchi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 23.279.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

ULTROCCHI HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, bd Royal, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 23.279.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle JUNG, et liquidateur Maître Karima ROUIZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 31 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
M^e Karima ROUIZI
Le liquidateur

Référence de publication: 2008066100/9023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06646. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

MRFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.208.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le lundi 19 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 19 mai 2008 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme
Pour inscription - réquisition
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008067789/320/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. D.B. Zwirn Rinol Holdings Offshore S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51481 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008067621/211/12.

(080075589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

M. Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST: Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme
ORCHID REAL ESTATE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008067652/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.388.160,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 108.503.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 30 avril 2008 que:

- La démission de M. Tracy Burr né en Utah, Etats Unis, le 15 mai 1958, de sa fonction de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 8 février 2008 est acceptée.

- Mme Bernadette Mc Namara Kruk, née à Amarillo, Texas, Etats-Unis, le 26 avril 1961, résidant au 115 West College Drive, Marshall, MN 56258, Etats-Unis, a été nommée Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 8 février 2008.

Le mandat du nouveau Gérant est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008067784/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 205/2008 en date du 18 avril 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX, Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008067598/208/13.

(080075733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Emulex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Beck I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.207.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Beck I S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, enacted on 11 April 2008, whose articles of incorporation are in process of publication in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

There appeared:

Reseau Ireland Limited, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
3. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company;
4. Amendment of the financial year of the Company and subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company;
5. Acceptance of the resignation of the managers and granting of discharge;
6. Appointment of new managers of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved by the sole shareholder that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to change the name of the Company from "Beck I S.à r.l." into "Emulex Luxembourg S.à r.l." with immediate effect and to amend article 2 of the Company's articles of association (the "Articles") to be read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Emulex Luxembourg S.à r.l."

Third resolution

It is resolved to change the corporate object of the Company with immediate effect and to amend article 3 of the Articles to be read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, any rights, intellectual property rights, trademarks, copyrights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or in which the Company has a direct or indirect financial interest, or any company of the group the Company is belonging to, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Fourth resolution

It is resolved to terminate by exception as at 30 June 2009 the current first financial year of the Company, having started on 11 April 2008 and to amend article 17 of the Articles to be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 July and closes on 30 June of each year".

Fifth resolution

It is resolved to acknowledge on their terms the resignations submitted by Mr Jean-Louis Camuzat and Mr Brian McMahon from their position of managers of the Company, and release them from any responsibility that they have incurred during the performance of their duties, ratifying all and each one of the acts carried on by them, and therefore the most ample release under law is hereby granted to them.

Sixth resolution

It is resolved to appoint as managers of the Company, who having received previous notice of their possible designation, have accepted through letters of acceptance, their position and assumed the obligation to faithfully and properly carry out their duties until the annual meeting of the shareholder appointing new managers of the Company:

- Mr Michael Rockenbach, with address at 29093 Paseo Lomita, Laguna Niguel, California 92677, U.S.A., born on July 10, 1960, in California, U.S.A.;
- Mr Randall Wick, with address at 1308 Corte Alemano, Costa Mesa, California 92626, U.S.A., born on July 22, 1953, in North Carolina, U.S.A.; and
- Mr James McCluney, with address at 2 Vista Montemar, Laguna Niguel, California 92677, U.S.A., born on November 6, 1951 in Dun Laoghaire, Ireland.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Beck I S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée selon un acte reçu le 11 avril 2008 par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence demeurant à Sanem, lesdits statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A comparu:

Reseau Ireland Limited, ayant son siège social à 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2,
Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
En vertu d'une procuration sous seing privé.
L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société et révision subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Changement de l'objet social de la Société et révision subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
4. Modification de l'exercice fiscal de la Société et révision subséquente de l'article 17 des statuts de la Société;
5. Acceptation de la démission des gérants et octroi de la décharge;
6. Nomination des nouveaux gérants de la Société; et
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation appropriée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de "Beck I S.à r.l." en "Emulex Luxembourg S.à r.l.", avec prise d'effet immédiate, et que l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») sera modifié pour être rédigé comme suit:

«**Art. 2.** Le nom de la Société est «Emulex Luxembourg S.à r.l.»»

Troisième résolution

Il est décidé de changer l'objet social de la Société avec prise d'effet immédiate et que l'article 3 des Statuts, sera modifié pour être rédigé comme suit:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

Il est décidé de terminer, par exception, au 30 Juin 2009 l'actuel premier exercice fiscal de la Société, qui a débuté au 11 avril 2008, et que l'article 17 des Statuts sera modifié pour être rédigé comme suit:

«**Art. 17.** L'exercice fiscal de la Société débute le 1^{er} Juillet et finit le 30 Juin de chaque année.»

Cinquième résolution

Il est décidé de prendre acte des démissions de M. Jean-Louis Camuzat et M. Brian McMahon de leur poste de gérant de la Société, de les dégager de toute responsabilité encourue à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, de ratifier tout acte passé par eux, et, en conséquence de leur accorder la plus grande décharge en application de la loi.

Sixième résolution

Il est décidé de nommer comme gérants de la Société, qui se sont préalablement vus notifiés la possibilité de leur nomination, qui l'ont accepté par lettres d'acceptation et qui assument leur obligation de remplir loyalement et convenablement leur fonction jusqu'à la nomination de nouveaux gérants décidée en assemblée générale annuelle des actionnaires nommant de nouveaux gérants de la Société:

- M. Michael Rockenbach, domicilié à 29093 Paseo Lomita, Laguna Niguel, California 92677, USA, né le 10 juillet 1960 en Californie, USA;

- M. Randall Wick, domicilié à 1308 Corte Alemano, Costa Mesa, Californie 92626, USA, né le 22 juillet 1953 à Havelock, Caroline du Nord, USA; et

- M. James McCluney, domicilié à 2, Vista Montemar Laguna Niguel, Californie 92677, USA, né le 6 novembre 1951 à Dun Laoghaire, Irlande.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17830. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066572/242/170.

(080074548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008067597/242/13.

(080075751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.560.950,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.504.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 30 avril 2008 que:

- La démission de M. Tracy Burr, né en Utah, Etats Unis, le 15 mai 1958, de sa fonction de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 8 février 2008 est acceptée.

- Mme Bernadette Mc Namara Kruk, née à Amarillo, Texas, Etats-Unis, le 26 avril 1961, résidant au 115 West College Drive, Marshall, MN 56258, Etats-Unis, a été nommée Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 8 février 2008.

Le mandat du nouveau Gérant est d'une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008067779/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

KEV Germany 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 127.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008067600/239/12.

(080075706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Mark IV Global Platform Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.150.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2008**Première résolution*

Le commissaire à la liquidation présente son rapport et les résultats de son rapport au 1^{er} février 2008. Ce rapport restera annexé au présent extrait pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport du liquidateur ainsi que le rapport du commissaire à la liquidation et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la mise en liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans chez CIE Luxembourg S.à r.l., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008066487/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.403.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008067790/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05983. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Re-Art Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.182.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte de trois cessions de parts sociales sous seing privé signées en date du 08 mai 2008 que:

1. Monsieur Dariusz Gadzinski, administrateur de société, né à Brzeg (PL) le 07/01/1968, demeurant à Galowice 2D, 55-020 ZORAWINA, Pologne a cédé 9 (neuf) parts sociales sur les 100 (cent) parts sociales qu'il détenait dans la société RE-ART INVESTMENT HOLDINGS SARL, à Monsieur Wojciech Orlof, administrateur de société, né à Wroclaw (PL) le 08/05/1960, demeurant à ul. Artura Grottgera 11, 51-630 Wroclaw, Pologne.

2. Monsieur Artur Litwinski, administrateur de société, né à Varsovie (PL) le 29/09/1962, demeurant à 49, ul. Miaczynska, PL-01-637 Varsovie, Pologne a cédé 9 (neuf) parts sociales sur les 100 (cent) parts sociales qu'il détenait dans la société RE-ART INVESTMENT HOLDINGS SARL, à Monsieur Wojciech Orlof, administrateur de société, né à Wroclaw (PL) le 08/05/1960, demeurant à ul. Artura Grottgera 11, 51-630 Wroclaw, Pologne.

3. Madame Agnieszka Majecka, administrateur de société, née à Wroclaw (PL) le 15/01/1973, demeurant à ul. Rymarska 30/9, 53-206 Wroclaw, Pologne a cédé 9 (neuf) parts sociales sur les 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société RE-ART INVESTMENT HOLDINGS SARL, à Monsieur Wojciech Orlof, administrateur de société, né à Wroclaw (PL) le 08/05/1960, demeurant à ul. Artura Grottgera 11, 51-630 Wroclaw, Pologne.

Suite à ces transferts, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Dariusz Gadzinski	91 parts sociales
- Monsieur Artur Litwinski	91 parts sociales
- Madame Agnieszka Majecka	91 parts sociales
- Monsieur Wojciech Orlof	<u>27 parts sociales</u>
Total	300 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008067780/677/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue le 13 mai 2008 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateur de Monsieur Robert LOHR, demeurant professionnellement au 5, résidence les Coteaux, F-67980 Hangenbieten, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

L'Assemblée Générale décide que le mandat de commissaire aux comptes de la société Mazars, réviseur d'Entreprises et Experts Comptables et Fiscaux, avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 13 mai à 17 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Robert LOHR, demeurant professionnellement au 5, résidence les Coteaux, F-67980 Hangenbieten

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Robert LOHR aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Fait le 13 mai 2008.

Pour MULTIS S.A.

CRITERIA sàrl / PROCEDIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2008067783/768/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

NEW INVEST.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.210.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le vendredi 16 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 mai 2008 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- Madame JOSTEN Renate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.àr.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Luxembourg le 19 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067785/320/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Treg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.002.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 06 Mai 2008

Omissis

Cinquième résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Mr Xavier Mangiullo, démissionnaire, Mlle Francesca Docchio, employée privée résident professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve,

L'élection définitive de Mlle Francesca Docchio sera soumise à la plus proche Assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Francesca Docchio
Administrateur

Référence de publication: 2008067885/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008067618/206/13.

(080075424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

De Angelis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.581.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 414 du 14 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP SARL
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008067712/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06180. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Arcelor Dommeldange S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 17.594.

L'an deux mille huit, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

- "Arcelor Luxembourg" (anc. "ARBED"), société anonyme, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Ana-Paula DA SILVA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mars 2008, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Arcelor Dommeldange S.à r.l.", ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.594, constituée suivant acte notarié en date du 30 juin

1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 201 du 15 septembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1192 du 20 juin 2006, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l. ".

En conséquence, l'article 1^{er} est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. La société est une société à responsabilité limitée dénommée "ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l. " et régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales complétée par celle du 18 septembre 1933, par leurs lois modificatives et par les présents statuts. "

Deuxième résolution

L'associée décide de modifier l'article 26 des statuts comme suit.

" **Art. 26.** Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est distribué à titre de dividende aux parts sociales.

Le Conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes."

Troisième résolution

L'associée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit.

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions deux cents mille euros (EUR 6.200.000.-); il est représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de deux cent quarante-huit euros (EUR 248.-) chacune.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. P. DA SILVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008. Relation: EAC/2008/4228. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052238/239/52.

(080057286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Mark IV Luxembourg Power Train Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.851.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2008

Première résolution

Le commissaire à la liquidation présente son rapport et les résultats de son rapport au 1^{er} février 2008. Ce rapport restera annexé au présent extrait pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport du liquidateur ainsi que le rapport du commissaire à la liquidation et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la mise en liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans chez CIE Luxembourg S.à r.l., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008066486/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Frog Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.233.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008067825/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06369. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Accipiter EM, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067826/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06416. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

HRE Investment Holdings II-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.707.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Sally Rocker, lawyer, born on July 25, 1954, in Cleveland, Ohio, United States of America, residing professionally at C/O J.C. Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, United States of America, duly represented by Ms Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 1, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholder(s) subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager, who need not be shareholders of the Company.

The manager(s) are/is appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause legittime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the signature of any member of the board of managers.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Ms Sally Rocker, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Claudine Schinker, manager, born on 31 March 1964, in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Elena Morrisova, manager, born on 10 April 1967, in Myjava, Slovak Republic, residing professionally at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sally Rocker, avocate, née le 25 juillet 1954 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement C/ O JC Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Apostol, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 1^{er} mai 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par Madame Sally Rocker, pré-qualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une période indéfinie:

- Claudine Schinker, manager, née le 31 mars 1964, à Pétange, au Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Elena Morrisova, manager, née le 10 avril 1967, à Mijava, République Slovaque, résidant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., 13 mai 2008, LAC/2008/19200. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (à 0,50%: EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-six mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068211/242/308.

(080076521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Uutta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.123.

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of the month of April, before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz,

There appeared:

DHC Luxembourg IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 121012 represented by Ralph Beyer, maître en droit, pursuant to a proxy dated 9th april 2008, being the sole shareholder of and holding all fourteen thousand four hundred seventy eight (14,478) shares in issue in "UUTTAA S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15 November 2006 by deed of de M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial under number 80 of 30 January 2007. The articles of association of the Company were last amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Memorial under number 214 of 20 February 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items.

(B) The items on which resolutions were to be passed were as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company to six hundred twenty two thousand one hundred seventy five Euro (€622,175) by the issue of a total of ten thousand four hundred nine (10,409) new shares with a nominal value of twenty five Euro (€ 25) each and a total aggregate subscription price of two hundred sixty thousand two hundred twenty five (260,225) Euro (€ 260,225), subscription to the new shares by the sole shareholder, payment of the subscription price in cash and issue of the new shares;

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

Thereafter the following resolutions were passed:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to six hundred twenty two thousand one hundred seventy five Euro (€ 622,175) by the issue of a total of ten thousand four hundred nine (10,409) new shares with a nominal value of twenty five Euro (€ 25) each and a total aggregate subscription price of two hundred sixty thousand two hundred twenty five (260,225) Euro (€ 260,225), against payment in cash made of the sole shareholder in a total amount of two hundred sixty thousand two hundred twenty five (260,225) Euro (€ 260,225).

Thereupon the sole shareholder, represented by Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new shares as set out in the agenda.

Evidence of the full cash payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at six hundred twenty two thousand one hundred seventy five Euro (€622,175) divided into twenty four thousand eight hundred eighty seven (24,887) shares with a nominal value of twenty five Euro (25 €) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 3.500 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt cinquième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz,

a comparu:

DHC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en application du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B121012, représentée par Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2008, détenant en tant qu'unique associé la totalité des quatorze mille quatre cent soixante-dix-huit (14.478) parts sociales émises dans "UUTTAA S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2006 par acte reçu de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 80 du 30 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 214 du 20 février 2007.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points énoncés ci-après.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de six cent vingt-deux mille cent soixante-quinze euros (€ 622.175) par l'émission de dix mille quatre cent neuf (10.409) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune et d'un prix total de souscription de deux cent soixante mille deux cent vingt-cinq euros (€ 260.225), souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, libération du prix total de souscription par l'associé unique par un apport en numéraire et émission des nouvelles parts sociales;

2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts sociaux.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de six cent vingt-deux mille cent soixante-quinze euros (€ 622.175) par l'émission d'un total de dix mille quatre cent neuf (10.409) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune et d'un prix total de souscription de deux cent soixante mille deux cent vingt-cinq euros (€ 260.225) dont s'est acquitté l'associé unique par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante mille deux cent vingt-cinq euros (€ 260.225).

Par conséquent, l'associé unique, représenté par Ralph Beyer, prénommée, a souscrit aux nouvelles parts sociales tel que mentionné à l'ordre du jour.

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Il a décidé de modifier l'article 5 des statuts sociaux de manière à refléter la résolution prise ci-dessus de la façon suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à six cent vingt-deux mille cent soixante-quinze euros (€ 622.175) divisé en vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (24.887) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles requises pour la modification des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 3.500 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 avril 2008, WIL/2008/412. — Reçu mille trois cent un euros et treize cents = 1.301,13 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008068163/2724/107.

(080076321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EDS International S.à r.l.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

In the year two thousand eight, on the twenty-eight of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EDS International S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 125.815, incorporated by deed enacted on March 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1056, page 50 674 of 5th of June 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred shares, each of them of twenty-five euros, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the name of the Company into "Flabeg International S.à r.l.".
- 2.- Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association,
- 3.- Decision to authorize the sale of 500 shares of the Company owned by Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV to Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV and IK2007MB Co-Investment AB.
- 4.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
- 5.- Amendment of article 4 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.
- 6.- Acceptation of the resignation of Sandrine Anton as manager of the Company.
- 7.- Appointment of Philippe Leclercq as new manager of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from "EDS International S.à r.l." into "Flabeg International S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Flabeg International S.à r.l.".

Third resolution

The meeting decides to authorize the sale of 500 shares, with a par value of EUR 25 each, representing 100% of the capital of Flabeg International S.à r.l. from Industri Kapital 2004 Limited to Industri Kapital 2007 Limited with registered office at 30-32 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA acting in its capacity as general partner of Industri Kapital 2007 GP LP, which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales: Industri Kapital Limited Partnerships I-IV and also acting as agent of IK 2007 IAB Co-Investment AB.

As consequence of the foregoing, it is stated that the shareholders of "Flabeg International S.à r.l." are

	Shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	119
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	113
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	126
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	141
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1
	500

Such amendment in the shareholding of "Flabeg International S.à r.l." will be filled and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10, 1915, as amended.

Fourth resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Fifth resolution

It is decided to amend article 4 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an Extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Sandrine Anton as manager of the Company. Full and total discharge is granted to Sandrine Anton for the exercise of her mandate.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint with immediate effect, for an undetermined period, as Manager of the Company, Philippe Leclercq, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on May 18, 1968 in Liège, Belgium

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "EDS International S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 125.815, constituée suivant acte reçu le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1056 page 50 674 du 5 juin 2007

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents parts sociales, de vingt-cinq euros, chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société, en "Flabeg International S.à r.l."
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.
- 3.- Décision d'autoriser la vente de 500 actions de la Société détenue par Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV à Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV et IK 2007 IAB Co-Investment AB.
- 4.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
- 5 - Modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 6.- Acceptation de la démission de Sandrine Anton en tant que gérant de la société.
- 7.- Nomination de Philippe Leclercq en tant que nouveau gérant de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "EDS International S.à r.l." en "Flabeg International S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Flabeg International S.à r.l."."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la vente de 500 actions, avec une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant 100% du capital de Flabeg International S.à r.l. détenues par Industri Kapital 2004 Limited à Industri Kapital 2007 Limited ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA agissant en sa capacité d'actionnaire de Industri Kapital 2007 GP LP qui à son tour est actionnaire du Limited Partnerships suivant, tous régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV et en tant qu'agent de IK 2007 IAB Co-Investment AB.

En conséquence de ce qui précède, il est établi que les actionnaires de "Flabeg International S.à r.l." sont

	Shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	119
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	113
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	126
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	141
IK 2007 IAB Co-Investment AB	1
	500

Ces changements dans l'actionnariat de "Flabeg International S.à r.l." seront déposés et publiés au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales au Luxembourg et à l'étranger".

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Sandrine Anton en tant que gérant de la société. Totale décharge est accordée à Sandrine Anton pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, pour une période indéterminée, en tant que gérant:

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, LAC/2008/13567. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008068145/211/159.

(080076833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Aqua-Sleep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.854.

Im Jahre zweitausendacht, den achten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Aqua-Sleep S.A.", mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.854 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Andre-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Luxemburg am 24. Juli 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 888 am 29. August 2003.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, vorbenannt, am 18. Juni 2004, veröffentlicht im Memorial C Nummer 844 vom 17. August 2004.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Kerstin KLEUDGEN, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jérôme SCHMIT, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Isabelle SCHAEFER, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben registriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg nach L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, und dementsprechende Abänderung des zweiten (2.) Absatzes des ersten (1.) Artikels der Satzung.

2) Abänderung des ersten (1.) Absatzes des fünften (5.) Artikels der Satzung.

- 3) Abänderung des siebten (7.) Absatzes des sechsten (6.) Artikels der Satzung.
- 4) Demission der Verwaltungsratsmitglieder Rainer Fred Haag und Marianne Gelhausen.
- 5) Ernennung des Verwaltungsratsmitglieds Christian Haag zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied sowie Festsetzung seiner Befugnisse.
- 6) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg nach L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1), zweiter (2.) Absatz, folgenden Wortlaut:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Die weiteren Absätze von Artikel eins (1) bleiben unverändert.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten (1.) Absatz des fünften (5.) Artikels der Satzung wie folgt abzuändern:

"Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden."

Die weiteren Absätze von Artikel fünf (5) bleiben unverändert.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den siebten (7.) Absatz des sechsten (6.) Artikels der Satzung wie folgt abzuändern:

"Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds rechtsgültig vertreten. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft auch durch die Einzelunterschrift von Personen vertreten, denen die tägliche Geschäftsführung übertragen wurde. Ferner wird die Gesellschaft durch die Einzelschrift von Personen vertreten, die der Verwaltungsrat entsprechend bevollmächtigt hat."

Die weiteren Absätze von Artikel sechs (6) bleiben unverändert.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder Rainer Fred Haag und Marianne Gelhausen an und erteilt ihnen Entlastung bis zum heutigen Tag von ihrem Mandat.

Die Generalversammlung bestätigt und verlängert das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Christian HAAG, Geschäftsmann, geboren zu Trier (D) am 18. April 1974, wohnhaft in D-54294 Trier, 5, Klementstrasse, ernennt ihn zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2014.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds rechtsgültig vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, J. Schmit, I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 9 MAI 2008. Relation: EAC/2008/6302. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008068161/272/84.

(080076295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Ambrosia Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.884.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 3 septembre 2007, que:

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été renouvelé avec effet rétroactif au 3 mai 2005 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068326/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 20 mai 2008

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 20 mai 2008 que:

- les mandats de M. Alexey Obozintsev, de M. Anatoly Miliukov et de M. Michel Wolter ont été renouvelés pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- M. Alexey Obozintsev;

- M. Anatoly Miliukov;

- M. Michel Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour GPB Asset Management S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2008068332/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 mai 2008

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée KPMG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

4. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S Luxembourg B 103.590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 janvier 2008

Monsieur David Charles CUNNINGTON, né à Solihull (Royaume-Uni), le 18 août 1974, demeurant à W1J 6ER Londres (Royaume-Uni), 57, Berkeley Square, Landsdowne House, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Extrait sincère et conforme
Pour Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008068253/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

CEREP III Investment C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.031.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 mai 2008 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.286, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008068282/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.481.

La dénomination de la société Blitz F07-einhundert-siebzig-fünf GmbH, associée de la société RELOG HOLDING S.à r.l., a été changée en FREO INVESTORS II GmbH en date du 1^{er} février 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour RELOG HOLDING S.à .r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008068322/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Auction Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUCTION LUXCO 2 S.à r.l.
Services Généraux de Gestion S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008068047/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06876. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 9.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 8 avril 2008 que:

Les mandats d'administrateur de Messieurs Robert GITZINGER, Jacques NINANNE et de Monsieur Fernand PESCH viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul LAPLUME vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de ce jour.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Robert GITZINGER pour un terme d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2009. A l'expiration de son mandat, nous décidons de conférer le titre d'administrateur honoraire à Monsieur Robert GITZINGER.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Fernand PESCH, domicilié à L-8232 Mamer, 28, rue de Holzem pour une durée de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Fernand PESCH pour une durée de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Jacques NINANNE, domicilié à B-1170 Watermael-Boitsfort, 20, avenue de l'Hermine, pour une durée quatre ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Lucien THIEL, domicilié à L-1227 Luxembourg, 5, rue Belle-Vue, administrateur pour un mandat de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Paul LAPLUME, domicilié à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiel, pour une durée de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2008068283/8812/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06101. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

QLI Administration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mercredi 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068096/5266/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07755. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Tech-Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.670.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TECH-GATE S.A." ayant son siège social à L-1899 Kockelscheuer (commune de Roeser), 8, rue de la Poudrerie, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1107 du 27 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.670.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 868 du 9 avril 2008.

La séance est ouverte à 16.20 heures, sous la présidence de Monsieur Fernand DICHTER, fiscaliste, demeurant au 26, rue Nicolas Bieber, L-4033 Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian GAUCHE, employé privé, demeurant à L-4952 Bascharage, 1, rue Dicks Lentz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Albert GAUCHE, industriel, demeurant au 33, Op der Hobuch, L-5832 Fentange.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération de DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions nouvelles par les actionnaires existants, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance actionnaires envers la société d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-).

3.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), par la création et l'émission de DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-), par la création et l'émission de DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions nouvelles, constitué par une créance actionnaires envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions nouvelles, les actionnaires existants suivants comme suit:

1) DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2.250) actions nouvelles, par Monsieur Albert GAUCHE, industriel, demeurant au 33, Op der Hobuch, L-5832 Fentange.

2) DEUX CENT CINQUANTE (250) actions nouvelles, par Monsieur Fernand DICHTER, fiscaliste, demeurant au 26, rue Nicolas Biever, L-4033 Esch-sur-Alzette.

Lesquels ont déclaré souscrire les DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance actionnaires certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,-) existant à leur profit et détenue envers la société "TECH-GATE S.A.", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 mai 2008 par le Réviseur d'Entreprises la société "GSL FIDUCIAIRE S.à r.l.", ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), divisé en CINQ MILLE (5.000) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

Les autres alinéas de l'article 5 des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont évalués approximativement à la somme de 2.750.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Dichter, C. Gauche, A. Gauche, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 22 MAI 2008. Relation: EAC/2008/6874. — Reçu mille deux cent cinquante euros 250.000 € à 0,5%: 1.250 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008068162/272/90.

(080076308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.481.

Il résulte d'une cession avec effet au 9 mai 2008 que:

- la société FREO INVESTORS GmbH, avec siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 481 (quatre cent quatre-vingt-et-une) parts sociales de la société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à r.l. à la société FREO INVESTORS II GmbH, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 21.

Le capital de la Société est dorénavant réparti comme suit:

	Parts sociales
- RCP 1 (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie	20.979
- RCP 3 (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie	9.324
- FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde	17.797
- FREO INVESTORS GmbH, avec siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21	6.253
- FREO INVESTORS II GmbH, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21	6.253
Total:	<u>60.606</u>

Pour avis sincère et conforme

Pour RELOG HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068323/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Star Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.821.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 16 mai 2008

M. Udo HESEMANN, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1966 à D-Düsseldorf, domicilié professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STAR PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068324/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Claytone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.045.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2007

Première résolution

La démission des deux administrateurs de catégorie A suivants est acceptée:

- Monsieur HOVEN Henri, indépendant, demeurant à L-3390 PEPPANGE, 9, An der Griecht

- Madame REI Candy, employée privée, demeurant à L-3249 BETTEMBOURG, 17, rue J-F Kennedy

Deuxième résolution

Sont nommés pour une période illimitée aux postes de nouveaux administrateurs de catégorie A:

- Madame CHEVALLIER SALKIND Brigitte, employée privée, demeurant à F-76240 LE MESNIL ESNARD, 63, rue de Neuville

- Madame SALKIND Fanny Louise, employée privée, demeurant à F-76240 LE MESNIL ESNARD, 63, rue de Neuville

Troisième résolution

Monsieur SALKIND André, manager, demeurant à F-76240 LE MESNIL ESNARD, 63, rue de Neuville, est confirmé au poste d'administrateur de catégorie B pour une période illimitée.

Quatrième résolution

La démission du commissaire aux comptes Monsieur DAVID François, réviseur d'entreprises, demeurant à L-3390 PEPPANGE, 6, Kirchwois, est acceptée.

Cinquième résolution

Est nommé pour une période illimitée au poste de nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur René R. CILLIEN, auditor, demeurant à L-6925 FLAXWEILER, 19, rue Gehschelt

Référence de publication: 2008068240/3739/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 23 avril 2008, que:

1. en date du 21 septembre 2007, Mme Sally Doyle-Linden a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a ratifié la décision du conseil d'administration prise le 21 septembre 2007 de nommer M. Jeremy Moore, né le 25 septembre 1960 à Leicester, Grande-Bretagne et ayant son adresse à Penpol, Lesnewth, Boscastle, Cornwall, PL35 0HR, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur avec effet au 21 septembre 2007 et a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

2. l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de M. Graham Wilson, M. Herman Moors, M. Jean Bodoni et M. Benoit Prat-Stanford jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Nick Scarles,
- M. Herman Moors,
- M. Graham Wilson,
- M. Jean Bodoni,
- M. Jeremy Moore,
- M. Benoit Prat-Stanford, et
- Mme Rekha Patel.

3. Deloitte S.A., (anciennement «Deloitte & Touche» S.A.), a été confirmée réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour Grosvenor International S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068247/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03386. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Oase Unico Consulting & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.718.

—
Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés.

- La société de droit Belge Oase Unico Consulting, ayant son siège social à B-2300 Turnhout (Belgique), Sint-Jorislaan, 6, inscrite au registre de commerce de Turnhout sous le numéro 0895.842.312,
- Madame Karine Verwaest, née à Turnhout (Belgique), le 17 novembre 1960, demeurant à B-2300 Turnhout (Belgique), Sint-Jorislaan, 6,
- Mademoiselle Eline Dewulf, née à Turnhout (Belgique), le 30 septembre 1993, demeurent à B-2300 Turnhout (Belgique), Sint-Jorislaan, 6,
- Monsieur Nicolas Dewulf, né à Brugge (Belgique), le 27 janvier 1989, demeurent à B-2300 Turnhout (Belgique), Sint-Jorislaan, 6,
- Monsieur Dimitri Dewulf, né à Brugge (Belgique), le 27 janvier 1989, demeurent à B-2300 Turnhout (Belgique), Sint-Jorislaan, 6.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception des commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
- La Société ne participera pas à la vie économique en général.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: la société de droit belge Oase Unico Consulting.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Seize (9.996) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune détenues par la société de droit belge Oase Unico Consulting,
- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Madame Karine Verwaest.
- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Mademoiselle Eline Dewulf.

- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Nicolas Dewulf.
- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Dimitri Dewulf.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 21.04.2008 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2008068289/1656/64.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01474. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.568.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.826.

—
Extraits des résolutions des associés prises en date du 6 mai 2008

1. La démission de la société Actividades de Construcción y Rehabilitación Grupo Goialde S.L. en tant que gérant de catégorie A a été acceptée.

2. La société Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., avec siège social à Calle Thomas Alva Edison, 6, E-46980 Paterna (Valencia), inscrite au Registro Mercantil de Valencia sous le numéro B-46419461, a été nommée comme nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APIA Real Estate S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068325/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

BVP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.658.

Par résolutions signées en date du 14 avril 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Donna Wagner, avec adresse professionnelle au 500, Chesterfield Parkway, PA-19355 Malvern, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de George J. Alburger Jr., avec adresse professionnelle au 500, Chesterfield Parkway, PA-19355 Malvern, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068338/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

WP Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.709.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

la société de droit belge WIESEN-PIRONT GMBH, établie et ayant son siège social à B-4770 Amel en Belgique, Z.I. Kaiserbaracke 8a,

constituée par acte du notaire Jean-Maurice de DONCKER à Saint Vith en date du 22 décembre 1982,

inscrite au registre de commerce belge sous le numéro 0421.111.246;

ici représentée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 4 avril 2008 à Amel laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présent acte pour être formalisé avec lui;

lequel comparant ès-qualités a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il a convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "WP SERVICES Sàrl"

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Weiswampach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à des prestations administratives et techniques, tenue de comptabilité, calcul de salaires, élaboration de factures, gestion et suivi de clients ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (100.000.- €) divisé en cent (100) parts sociales de mille (1.000.- €) Euros chacune entièrement souscrite et libéré par la comparante prénommée WIESEN-PIRONT GMBH prénommée à laquelle sont attribués toutes les cent parts.

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la partie comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé ès-qualités, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.
 2. Sont nommés gérants de la société, Monsieur Rainer PIRONT, né le 10 novembre 1957 à Recht en Belgique (matr: 1957 11 10 477), demeurant à B-4780 Recht, Dorfstrasse 12, et Monsieur Artur JOUSTEN, né le 26 décembre 1943 à Weywertz en Belgique (matr: 1943 12 26 076), demeurant à B-4780 Recht, Zur Ochsenbaracke 8A;
 3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des deux gérants.
 4. Ces mandats perdureront jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2008, DIE/2008/4339. — Reçu cinq cents euros. à 0,5% = EUR 500.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 mai 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008068212/4917/78.

(080076564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Euresa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.730.

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURESA HOLDING S.A., avec siège social à L-1017 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.730 (NIN 1990 4005 153),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 30 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 7 novembre 1994,
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 du 7 novembre 1997;
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 du 2 octobre 1998;
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 27 octobre 2000,
- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 du 1^{er} juillet 2003,
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 24 janvier 2004,
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 22 septembre 2004;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2007, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social s'élève au montant de NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200,-), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick BOUR, conseiller de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Eliane CONRARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna GRAVUSO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, et modification afférente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée. (paragraphe 2, première phrase). Le siège social est établi à Strassen.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Strassen et de fixer la nouvelle adresse à L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, avec modification afférente de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée. (paragraphe 2, première phrase). Le siège social est établi à Strassen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. BOUR, E. CONRARDY, A. GRAVUSO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 mai 2008. Relation: ECH/2008/680. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008068165/201/67.

(080076483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Extrait des décisions des associés prises en date du 22 mai 2008

1. Monsieur Marek Domagala, né le 17 April 1972 à Ostrow Wielkopolski, Poland, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommé administrateur de la société, pour une période illimitée.

Pour Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068341/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Crescent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.638.

Extrait des décisions des associés prises en date du 22 mai 2008

A) Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski, Poland, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée;

B) La démission de Monsieur Edward Henry Whittingham Moore comme gérant de la société a été acceptée.

Pour Crescent S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068342/9033/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Het Zonnestelsel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.173.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mai 2008

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- De renouveler les mandats de Monsieur Henry Kelly (Président), Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Hendrik Luttenberg et Monsieur Patrick Hermse, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2008.

Au 15 mai 2008, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Henry Kelly (Président)
- Monsieur Jacques Elvinger
- Monsieur Hendrik Luttenberg
- Monsieur Patrick Hermse

- De renouveler le mandat de Deloitte S.A., en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

HET ZONNESTELSEL

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration, agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008068346/13/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Duemme International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.740.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company Banca Esperia S.p.A, incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Filodrammatici 5, 20121 Milan (Italy), registered with the register of companies of Milan (Italy) under the number 13196030152, duly represented by Mr Lorenzo Gianello, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milan (Italy), on April 30, 2008.

The power of attorney signed ne varietur by the mandatory of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it is acting has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation (the «Articles») which it intends to form.

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who become owners of shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A." (the «Corporation»).

The Corporation is part of the banking group called "Gruppo Bancario Banca Esperia" (the "Group") of which Banca Esperia S.p.A. is the ultimate holding company (the "Holding Company").

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as described in Article 22 hereof.

Art. 3. The object of the Corporation is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended and supplemented («UCITS») and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive («UCI») (all together the «Funds») on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 13 of the Luxembourg law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the «2002 Law»).

The Corporation may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of the Funds includes the following functions:

a) Investment Management. In this connection, the Corporation may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Funds under management. This enumeration is not exhaustive.

b) Administration of Funds. This function includes all activities listed under «Administration» in Annex II of the 2002 Law i.e. namely (i) the valuation of the Funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

c) Marketing of the units/shares of the Funds in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform part or all of these activities for UCITS and UCIs or other management companies as delegate.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Corporation may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws and in particular, under the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto (the «1915 Law») and Chapter 13 of the 2002 Law.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the «Board»).

The registered office of the Corporation may be transferred by a decision of the Board provided that it remains in Luxembourg City.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that could interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at 500.000 EUR (five hundred thousand euro) represented by 50.000 (fifty thousand) shares with a par value of 10 EUR (ten euro) each (the «Shares») all fully paid in.

The Corporation's capital may be increased up to 10.000.000 EUR (ten million euro) with the issue of new shares with a par value of 10 EUR (ten euro), with the same rights and benefits as existing Shares.

The Board shall be authorised and mandated as follows:

- to increase capital, once or in successive tranches by the issue of new shares to be paid for in cash, contributions in kind, conversion of receivables or, if approved by the annual general meeting of shareholders, by the capitalisation of profits or reserves,

- to set the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription and payment of the new shares.

This authorization shall be valid until May 15, 2013 and may be renewed by a general meeting of shareholders.

Following each increase in capital carried out and duly recorded in the forms laid down by law, the first paragraph of this Article shall be amended so as to correspond with the increase that has been made. This amendment shall be officially recorded by the Board or by any person it shall authorise for this purpose.

The Corporation may purchase its Shares in accordance with the conditions of article 49.2 of the 1915 Law.

Art. 6. The Shares shall be and remain in registered form. A register of Shares (the «Register») shall be kept at the Corporation's registered office. Ownership of registered Shares shall be established by an entry in said register. Share-certificates (hereafter «Certificates») will be issued upon request. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile.

Payments of dividends to shareholders will be made to their addresses in the Register. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection, or relating to Shares held by the Corporation.

All issued Shares shall be registered in the Register, which shall be kept by the Corporation.

Each shareholder must provide the Corporation with an address. All notices and announcements from the Corporation to shareholders may be sent to such address which will also be entered in the Register.

The transfer of Shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the Register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons empowered by duly valid "power of attorney" to act therefore. The Corporation may also accept on its own discretion other means of transfer as evidence of such transfer.

Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board.

Art. 7. Notwithstanding Art. 5 above, the capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22 hereof except when such power is granted to the Board, as prescribed in Article 5 hereof.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relative to the operations of the Corporation.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in the month of April at 11 a.m..

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg, if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telegram or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shares present or represented and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon a call of the Board or upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the outstanding share capital of the Corporation, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register and published in accordance with Luxembourg law.

To the extent all Shares are in registered form, convening notices may also be sent by registered mail only.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare to be informed of its agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publications.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period of six years and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The Board shall elect among its members a chairman and may appoint one or several managing director and determine his/ their powers. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board may, from time to time, appoint officers of the Corporation, including a general manager and any other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board.

Managing directors need not to be directors or shareholders of the Corporation.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telefax or e-mail of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telegram or telefax another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for or against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by telefax, telegram or e-mail, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting and by the Secretary if appointed.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 14. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

Subject always to such guidelines not causing the Corporation to breach the provisions of any law or regulation in its jurisdiction of incorporation and insofar as such guidelines are in the corporate interest of the Company, the Directors shall cause the Corporation to observe any guidelines issued by the Holding Company for the purposes of providing direction and coordination to the Group, including the execution of any instructions given by the Bank of Italy in order to preserve the stability of the Group. The directors of the Corporation shall, to the extent not inconsistent with their fiduciary duties, supply to the Holding Company such data and information necessary to enable the Holding Company to fulfill the above purpose.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have a personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 16. The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses, reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation, or by the joint signatures of a director and of any duly authorized person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

Art. 18. The operations of the Corporation, including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent and external auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders of the Corporation for a period which may not exceed six years and which shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies. The auditor will be remunerated by the Corporation.

The auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2002 Law.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profits of the Corporation, five per cent shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such legal reserve amounts to ten percent of the issued capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare stock dividends or cash dividends from time to time.

Any Shares of the Corporation held by itself shall be excluded from receiving dividends or from participating in the net liquidation proceeds.

The Board may, in accordance with the provisions of Luxembourg law and with the approval of the auditor, declare and pay an interim dividend.

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All funds to which shareholders are entitled pursuant to the liquidation of the Corporation and which shall not have been claimed by those entitled thereto before the close of the liquidation operations shall be deposited in favour of whom it may concern at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law as well as with the 2002 Law.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Name of Subscriber	Number of subscribed Shares
1.- Banca Esperia S.p.A.	50.000

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of five hundred thousand EURO (EUR 500.000,-) is as of now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law and expressly states that such conditions have been fulfilled.

Transitional Dispositions

1) The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall end on the 31 December 2008.

2) The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2009.

The first annual report of the Corporation will be dated 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand eight hundred (5,800.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation shall be at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2) The independent auditor for the Corporation shall be PricewaterhouseCoopers. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of 31 December 2008.
- 3) The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Corporation as at 31 December 2008.

Members:

- a) Mr Antonio Maria PENNA, born on February 6, 1958 in Sesto san Giovanni, Italy residing in via Cesare da Sesto, 43, 20099 Sesto San Giovanni, Milan, Italy
 - b) Mr Claudio GREGO, born on July 11th, 1947 in Rome, Italy, residing in via Antonia Pozzi n. 7, Milan, Italy;
 - c) Mr Guido FELLER, born on October 15th, 1953 in Milan, Italy, residing in Italy, Via Eleuterio Pagliano 11, Milan;
 - d) Mr Georges GUDENBURG, born on November 25, 1964 in Luxembourg, residing in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - e) Mr Lorenzo GIANELLO, born on December 25, 1976 in Rome, Italy, residing in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- 4) In compliance with Article 60 of the 1915 Law, the board of directors of the Corporation may delegate the day-to-day management of the Corporation as well as the representation of the Corporation for such management to one or more of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit d'Italie Banca Esperia S.p.A, ayant son siège social à Via Filodrammatici 5, 20121 Milan (Italie), immatriculée au registre des sociétés de Milan, Italie, sous le numéro 13196030152,

ici dûment représentée par M. Lorenzo Gianello, gérant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Milan (Italie) le 30 avril 2008.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'elle entend former.

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions par la suite, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»).

La Société fait partie d'un groupe bancaire dénommé «Gruppo Bancario Banca Esperia» (le «Groupe») dans lequel Banca Esperia S.p.A est l'ultime société holding (la «Société Holding»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision des actionnaires prise à la majorité requise pour la modification des Statuts, telle que décrite dans l'Article 22 des présentes.

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion collective des portefeuilles d'un ou plusieurs fonds d'investissements luxembourgeois et/ou étrangers, investissant dans des titres transmissibles, autorisés conformément à la directive 85/6117CEE, telle que modifiée et complétée («UCITS») et de tout fonds d'investissement collectif luxembourgeois ou étranger ne relevant pas de cette directive («UCI») (collectivement les «Fonds») pour le compte de leurs associés ou actionnaires conformément aux dispositions du Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»).

La Société pourra également conseiller ces Fonds concernant la gestion de leurs valeurs et leur création.

L'activité de gestion collective de portefeuilles des Fonds inclut également les fonctions suivantes:

- a) Gestion d'investissement. Dans ce sens, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) conseiller les investissements et prendre les décisions d'investissement (ii) entrer en relation contractuelle, (iii) acheter, vendre échanger et remettre

toute sorte de titres transmissibles et/ou toute autre type acceptable de valeur, (iv) exercer tout droit de vote attaché aux titres détenus par les Fonds gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

b) Administration des Fonds. Cette fonction inclut toutes les activités énumérées sous «Administration» dans l'Annexe II de la Loi de 2002, à savoir (i) l'évaluation des portefeuilles des Fonds ainsi que la fixation du prix des parts/actions (ii) l'émission et le rachat des parts/actions des Fonds, (iii) la mise à jour des registre d'associés/d'actionnaires et (iv) l'enregistrement des transactions. Cette énumération n'est pas exhaustive.

c) Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La Société pourra exercer une part ou toutes ces activités pour les UCITS et les UCIs ou toute autre société de gestion en tant que délégué.

La Société pourra fournir des prestations de service au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et pourra à cette fin établir des agences et/ou des succursales.

La Société pourra également, en tant qu'activité secondaire, administrer ses propres valeurs et procéder à toute opération qu'elle estime nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par les lois applicables et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les modifications s'y rapportant (la «Loi de 1915») et par le Chapitre 13 de la Loi de 2002.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Des filiales, succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du conseil d'administration (le «Conseil»).

Le siège social pourra être transféré sur décision du Conseil à condition que celui-ci reste établi dans la Ville de Luxembourg.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action (les «Actions»), intégralement libérées.

Le capital social pourra être augmenté à hauteur de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) avec émission de nouvelles actions d'une valeur de EUR 10 (dix euros), auxquelles seront attachés les mêmes droits et bénéfices qu'aux actions déjà existantes.

Le Conseil pourra être autorisé et mandaté comme suit:

- à augmenter le capital, par tranche(s) unique ou successives à travers l'émission de nouvelles actions qui devront être payées en espèces, apports en nature, conversion ou créances ou, si cette méthode a été approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par l'incorporation des profits et réserves,

- à définir l'endroit et la date d'émission ou d'émissions successives, le prix lors de l'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions.

Cette autorisation restera en vigueur jusqu'au 15 mai 2013 et pourra être renouvelée par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Après chaque augmentation de capital dûment accomplie et publiée dans les formes prescrites par la loi, le premier paragraphe de cet Article sera modifié afin de refléter l'augmentation à laquelle il a été procédé. Ces modifications seront officiellement publiées par le Conseil ou par toute autre personne autorisée à cette fin.

La Société est autorisée à racheter ses propres Actions conformément aux conditions posées à l'article 49.2 de la Loi de 1915.

Art. 6. Les Actions prennent et garderont la forme d'actions nominatives. Un registre d'actions (le «Registre») sera tenu au siège social de la Société. La propriété des Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit Registre. Des certificats d'actionnaires (les «Certificats») pourront être délivrés sur demande. Ces Certificats devront être signés par deux administrateurs dont la signature pourra également être apposée sous la forme d'une signature autographiée.

La distribution de dividendes aux actionnaires se fera à l'adresse figurant au Registre. Aucun intérêt ne sera dû sur les dividendes déclarés, en attente de collecte ou découlant d'Actions détenues par la Société.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le Registre tenu par la Société.

Chaque Actionnaire devra fournir une adresse à la Société. Toute lettre et annonce faite par la Société aux actionnaires devra être envoyée à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Le transfert d'Actions prendra effet avec la déclaration écrite du transfert enregistrée dans le Registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par la personne à l'origine du transfert ainsi que par la personne bénéficiaire du transfert ou par toute personne dûment investie d'une procuration à cette fin. La Société peut également, à sa propre discrétion, accepter tout autre moyen de transfert comme preuve dudit transfert.

Les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil.

Art. 7. Nonobstant les dispositions de l'article 5 ci-dessus, le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée à la majorité requise pour la modification des Statuts, telle que décrite dans l'Article 22 des présentes sauf dans l'hypothèse dans laquelle un tel pouvoir aura été accordé au Conseil en vertu de l'article 5 des présentes.

Art. 8. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes se rapportant aux activités de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue, conformément au droit Luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain jour ouvrable. L'assemblée générale annuelle pourra être tenue à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg si, selon le jugement final et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'imposent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux dates et endroits tel qu'indiqués dans la convocation.

Le quorum et le temps légal détermineront la convocation ainsi que la conduite de l'assemblée des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présentes.

Chaque Action donne droit à une seule voix, soumise aux limitations définies par les Statuts. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit, par voie de fax ou de télégramme, une autre personne comme son mandataire.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Il revient au Conseil de déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires afin que ceux-ci puissent participer à une assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social appelé de la Société, à la suite d'une lettre de convocation les informant de l'ordre du jour et qui aura été envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale à chaque actionnaire à l'adresse indiquée au Registre et publiée conformément au droit Luxembourgeois.

Dans la mesure où toutes les Actions sont des actions nominatives, toutes les lettres de convocation devront être envoyées exclusivement par lettre recommandée.

Néanmoins, si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. La Société est administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour au moins six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et qualifiés; néanmoins, les administrateurs pourront être révoqués avec ou sans juste motif et/ou remplacés à tout moment sur décision des actionnaires. En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance jusqu'à la prochaine tenue d'une assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra nommer un ou plusieurs gérant(s) dont il fixe les pouvoirs. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la consignation des procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que du Conseil, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un tel président pro tempore pourra être révoqué à tout moment par le Conseil.

Les gérants n'ont pas besoin d'être des administrateurs ou des actionnaires de la Société.

Les mandataires nommés auront, sauf stipulation contraire des Statuts, les pouvoirs et devoirs que leur aura accordé le Conseil.

Une convocation écrite à chaque réunion du Conseil sera donnée à chaque administrateur au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour ladite réunion, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, en quel cas la nature de ces circonstances devra être indiquée dans la lettre de convocation.

Il peut être renoncé à la convocation par écrit ou par télégramme, fax ou courriel de chacun des administrateurs.

Aucune convocation séparée ne sera nécessaire en cas de réunions individuelles tenues en des lieux et heures définies par un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télégramme ou par fax un autre administrateur.

Sauf dans l'hypothèse définie ci-après, le Conseil peut valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des administrateurs est présente (ce qui inclut la voie de la conférence téléphonique) ou représentée à une réunion des administrateurs.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. Lorsque lors d'une telle réunion le nombre de voix pour et contre est à égalité, le président dispose de la voix de partage.

Les administrateurs peuvent également approuver par vote unanime une décision circulaire, en exprimant leur consentement sur un ou plusieurs moyens de communications par écrit ou par télégramme, fax ou courriel, confirmé par écrit et qui dans son ensemble devra constituer un procès-verbal approprié pour témoigner d'une telle décision.

Art. 13. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil doit être signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore en charge de la présidence de la réunion et par le secrétaire si un tel a été nommé.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans tout autre circonstance, devront être signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique sociale, la ligne de conduite de la gestion ainsi que les relations d'affaires de la Société.

Sous réserve que ces directives n'aient pas pour conséquence la violation par la Société de dispositions législatives ou réglementaires dans la juridiction dont elle ressort et dans la mesure où ces directives correspondent à l'intérêt de la Société, les administrations veilleront à ce que la Société applique les directives données par la Société Holding aux fins de diriger et coordonner le Groupe, ainsi que l'exécution de toute instruction donnée par la Banque d'Italie afin de préserver l'équilibre du Groupe. Les administrateurs de la Société pourront, sans porter atteinte à leurs devoirs fiduciaires, transmettre à la Société Holding tous les données et informations nécessaires à la Société Holding pour accomplir un tel but.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou mandataire de la Société détient des intérêts dans, ou est administrateur, associé, représentant ou employé de ces autres sociétés ou entreprises.

Tout administrateur ou mandataire de la Société qui exerce la fonction d'administrateur, associé, mandataire ou employé dans toute autre société ou entreprise avec laquelle la Société entrerait en relation contractuelle ou en toute autre forme de relation d'affaires ne peut se voir empêché, en raison d'une telle relation avec une autre société ou entreprise, de son droit de vote ou d'action concernant toute affaire découlant d'un tel contrat ou toute autre affaire.

Dans le cas où un administrateur ou un mandataire aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction accomplie par la Société, cet administrateur ou mandataire devra informer le Conseil de son intérêt personnel et ne devra ni considérer ni participer aux délibérations se rapportant à cette transaction et cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du mandataire devront être rapportés aux actionnaires lors de l'assemblée des actionnaires suivante.

Art. 16. La Société peut indemniser les dépenses raisonnables engagées par les administrateurs ou mandataires, par leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs judiciaires lors d'une action, plainte ou procédure à laquelle il aura été partie en raison de son statut ou de son ancien statut d'administrateur ou de mandataire de la Société ou à sa demande, de toute autre société, dans laquelle la Société est associée ou créancière et dans laquelle il n'aurait pas eu droit à indemnisation, à l'exception des cas dans lesquels il aurait été jugé, à l'issue d'une action, plainte ou procédure, responsable pour négligence grossière ou faute de gestion; en cas de transaction, l'indemnité ne sera dû que pour les chefs régis par la transaction pour laquelle la Société aura eu la confirmation que la personne qui demande l'indemnisation n'a pas agi à l'encontre de ses attributions.

Le droit d'indemnisation précédent n'exclut pas les autres droits dont la personne en question pourrait être titulaire.

Art. 17. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et de toute personne autorisée ou autrement désignée à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 18. Les opérations auxquelles aura procédé la Société, en particulier ses livres de comptes et ses déclarations d'impôt ou tout autre rapport requis par le droit luxembourgeois, devront être contrôlées par un auditeur indépendant et externe («réviseur d'entreprise agréé»), nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période ne dépassant pas six ans et qui restera en poste jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé et qualifié. L'auditeur sera rémunéré par la Société.

L'auditeur devra accomplir tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi.

Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 7 ci-dessus.

Sur recommandation du Conseil, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net et pourra soit déclarer l'affectation en réserve soit l'attribution de dividende.

Les Actions propre que détiendrait la Société ne donnent pas droit à l'attribution de dividendes ou à la participation dans le boni de liquidation.

Le Conseil peut, sous respect des dispositions du droit Luxembourgeois et avec l'accord de l'auditeur, procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 22. Les Statuts pourront être modifiés par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve de respecter les conditions de quorum et de vote telles que prévues par le droit Luxembourgeois.

Art. 23. Toute somme dont l'actionnaire est titulaire suite à la liquidation de la Société et qui n'aura pas été revendiquée par un ayant droit avant la clôture de la liquidation sera déposée à l'attention des personnes concernées à la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Art. 24. Tous ce qui n'aura pas été expressément prévu par les présents Statuts sera déterminé conformément aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi que celles de la Loi de 2002..

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- Banca Esperia S.p.A.	50.000

Toutes actions ont été intégralement libérées par le souscripteur, sorte que la somme de cinq cent milles euros (EUR 500.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, la justification du précédent ayant été apportée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice fiscal commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille huit cents (5.800,-) euros.

Décisions de l'actionnaire unique

La personne susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris sur le champ les décisions suivantes.

1) Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2) A été nommée réviseur d'entreprise de la Société PriceWaterhouseCoopers. Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin avec la clôture de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

3) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période prenant fin avec la clôture de l'assemblée ordinaire des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.:

a) M. Antonio Maria PENNA, né le 6 février 1958 à Sesto san Giovanni, Italie résidant à via Cesare da Sesto, 43, 20099 Sesto San Giovanni, Milan, Italie

b) M. Claudio GREGO, né le 11 juillet 1947 à Rome, Italie, résidant à via Antonia Pozzi n. 7, Milan, Italie;

c) M. Guido FELLER, né le 15 octobre 1953 à Milan, Italie, résidant à Via Eleuterio Pagliano 11, Milan, Italie;

d) M. Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

e) M. Lorenzo GIANELLO, né le 25 décembre 1976 à Rome, Italie, résidant au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

4) En accord avec l'article 60 de la Loi de 1915, le conseil d'administration peut déléguer la gestion quotidienne de la Société ainsi que la représentation d'une telle gestion à un ou plusieurs administrateurs.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Gianello et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008, LAC/2008/20182. — Reçu deux mille cinq cents euros. Eur 0,50% = 2.500,-

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008068571/5770/540.

(080077007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Arcelor FCS Commercial Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Dudelange, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 49.668.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 5 mai 2008

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de tous les administrateurs, à savoir:

M. André Van Den Bossche

Mme Anita Dewispelaere

M. Walter Vermeirsch

M. Alain Dufour

M. Bertrand Mekeirel

M. Patrick Van Coppenolle

L'Assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

Mme Tamara Van Der Hoff, M. Christophe Jung, M. Christian Schiltz, tous avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Mme Van Der Hoff, M. Jung et M. Schiltz sont nommés pour une période d'un an. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

2. L'Assemblée générale prend également acte de la démission du commissaire, Monsieur Pierre Peters.

Elle décide de nommer Monsieur Georges Nick, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, pour vérifier les comptes sur l'exercice 2006 et 2007. Le mandat de Monsieur Georges Nick viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2009.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour extrait conforme

Christian Schiltz / Tamara Van Der Hoff

Référence de publication: 2008068522/571/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.